



Logements de fonction L'application de la « réforme » reportée !

Toujours pas de réponse du Premier Ministre

A l'issue de la négociation du 10 juillet dans le cadre du préavis de grève relatif aux logements de fonction, le Ministère avait pris un certain nombre d'engagements, insuffisant certes, mais qui présentait malgré tout quelques avancées (sur le calcul de la redevance, les fluides, la rénovation des logements, la mise en place de commissions d'attribution et le respect de la vie privée).

Le Cabinet s'était de plus engagé à saisir le Premier Ministre afin de faire reconnaître la spécificité du Ministère de la Culture quant à la situation des agents logés et faire en sorte de limiter au maximum l'impact financier de la « réforme ». C'est insuffisant pour la CGT-Culture qui a demandé à ce que les agents logés ne perdent pas un centime de pouvoir d'achat !

Le Ministère de la Culture reporte l'application de la « réforme »

Nous attendions une réponse de Matignon aujourd'hui même. Visiblement, le Premier Ministre a d'autres préoccupations puisque le Cabinet de Fleur Pellerin vient de nous informer que l'arbitrage de Matignon n'était toujours pas rendu. Cependant, le Ministère de la Culture a prit l'« engagement à ce que la réforme ne soit pas mise en œuvre avant qu'une nouvelle réunion soit organisée [...] ce qui, en tout état de cause, ne pourra se faire avant la rentrée. »

Alors que le nouveau décret sur les logements de fonction doit s'appliquer au 1^{er} septembre, le Ministère accepte de fait un moratoire jusqu'à la reprise des discussions avec les organisations syndicales. Sans constituer une victoire décisive, cette décision permettra au moins aux collègues logés de passer l'été un peu plus sereinement.

La CGT-Culture revendique :

- Neutralisation des effets de la « réforme » pour le calcul des redevances (pas un centime de perte de pouvoir d'achat !)
- Plan pluriannuel de rénovation des logements de fonction ;
- Pas de prise en charge des fluides tant que les états sanitaires n'ont pas été réalisés ;
- Mise en place de commissions d'attribution et maintien de celles déjà existantes ;
- Respect de la vie privée dans le cadre de l'évaluation sanitaire des logements.

Restons vigilants et mobilisés pour la rentrée !!!

Paris, le 22 juillet 2015